

**PROCÈS-VERBAL DE LA 337<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 3 AVRIL 2024, À 19H00.**

**Personnes présentes :**

M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère  
M<sup>me</sup> Judy Boissonneault, conseillère  
M. Aurèle Gravel, conseiller

**Est absent :**

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2024-337-1 Ouverture de la séance**

---

À 19H02, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**2024-337-2 Administration générale**

---

**2024-337-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour**

---

**ATTENDU QUE** le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2024 et qu'il s'en déclare satisfait ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-073**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 2.5.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
  - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
  - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés.

- 2.3.1 Approbation – comptes à payer au 31 mars 2024
  - 2.3.2 Approbation – comptes à payer au 29 février 2024
  - 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
  - 2.5 Adoption - Règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) » – Reporté
  - 2.6 Adoption - Règlement numéro 2024-011 relatif à la « politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »
  - 2.7 Embauche d'un adjoint administratif - Réceptionniste
- 3. Sécurité publique**
- 3.1 Autorisation de signature – Entente de services aux personnes sinistrées – Croix-Rouge
  - 3.2 Séance d'information et de formation opérationnelle - Plan de Sécurité civile
- 4. Transport**
- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2024
  - 4.2 Embauche d'un opérateur-manœuvre au service des travaux publics
- 5. Hygiène du milieu**
- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de mars 2024
  - 5.2 Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Localité
  - 5.3 Vérification de la précision des débitmètres - Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme
- 6. Santé et bien-être**
- 6.1 Adoption de la politique familiale municipale (PFM)
  - 6.2 Octroi de mandat service professionnel – Élaboration de la politique MADA et plan d'action
- 7. Aménagement, urbanisme et développement**
- 7.1 Dépôt du rapport d'inspection des lieux de travail – Médial Services-conseil-SST
  - 7.2 Logiciel de gestion des permis – Acquisition
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois d'avril 2024
  - 8.2 Formation et Entretien de vélos - Octroi de contrat
  - 8.3 Formation de sauveteur aquatique - Octroi de contrat - « Service de sauveteurs QN Inc.»
- 9. Affaires diverses**
- 9.1 Appui – Voyage pour finissants de l'École Jacques-Rousseau
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-337-2.2 Adoption – Procès-verbaux

---

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 336<sup>me</sup> séance ordinaire du 13 mars 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-074**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 336<sup>ème</sup> séance ordinaire tenue du 13 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-337-2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

---

*330-2.3.1 Approbation – Comptes à payer au 31 mars 2024*

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-075 D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 183 975.94 \$ au 31 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

*330-2.3.2 Approbation – Comptes à payer au 29 février 2024*

---

**ATTENDU QUE** lors de sa dernière séance municipale les membres du conseil ont décidé de reporter l'approbation des comptes à payer du mois de février afin d'avoir plus d'informations;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-076 D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 382 216,35 \$ au 29 février 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-337-2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

---

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-337-2.5 Adoption - Règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

---

Ce point est remis à une séance ultérieure

2024-337-2.6 Adoption - Règlement numéro 2024-011 relatif à la « politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 6 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A21.10), la Localité de Radisson se doit d'adopter une politique de gestion de ses documents ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique de gestion documentaire permet de définir le cadre de référence utilisé par le personnel pour répondre à ses besoins en matière de preuve, de responsabilité et d'information dans le cadre de ses activités ;

**ATTENDU QUE** la politique de gestion documentaire énonce les intentions et les principes mis en place par la Localité de Radisson ;

**ATTENDU QUE** les documents visés par cette politique sont les documents générés par les fonctions et activités de la Localité de Radisson, quels que soient leur support (documents textuels, numériques, audiovisuels, etc.) et leur date;

**ATTENDU QU'**aucune politique de gestion documentaire a été adoptée par le conseil local de la Localité de Radisson ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 2024 par madame la conseillère, Judy Boissonneault ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-077** **QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil local adopte la Politique de gestion documentaire de la Localité de Radisson, tel que soumise au soutien des présentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-337-2.7 Embauche d'un adjoint administratif- Réceptionniste

---

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson doit combler le poste d'adjoint(e) administratif(ive) – Réceptionniste ;

**ATTENDU QUE** le processus d'affichage du poste et d'entrevues a été réalisé et que le comité de ressources humaines de la Localité recommande l'embauche de Monsieur Aliga Boukar Thomas au poste d'adjoint administratif – Réceptionniste.

**ATTENDU** l'entente de travail fournie par le directeur général et greffier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-078**

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**D'ACCEPTER** l'embauche de monsieur Aliga Boukar Thomas au poste d'adjoint administratif – réceptionniste, et ce à compter du 15 avril 2024 ;

**D'ACCEPTER** le salaire et les conditions en référence au document dont les membres du Conseil ont pris connaissance ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-141- Rémunération à temps plein (Administration) ;

**QUE** soit autorisée la signature de l'entente de travail de monsieur Aliga Boukar Thomas tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es**

**2024-337-3**

**Sécurité publique**

---

2024-337-3.1

Autorisation de signature – Entente services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge

---

**ATTENDU QUE** les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

**ATTENDU QUE** les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**ATTENDU** la résolution numéro R2024-04-080 adoptée lors de la séance du 4 avril 2024 autorisant la signature d'une entente de 3 ans se terminant le 30 avril 2027 ;

**ATTENDU** la volonté de la Localité de Radisson et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

**ATTENDU QUE** la Contribution annuelle de la Localité sera de 225 \$ pour une période de 3 ans ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-079**

**D'AUTORISER** le président ou en son absence le président suppléant et le directeur général-greffier ou en son absence l'assistante-trésorière à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans à compter de la date du 1<sup>er</sup> mai 2024 et tous les documents afférents, le cas échéant, par les représentants de la Localité de Radisson

**QUE** cette entente soit d'une durée de trois (3) ans, renouvelable automatiquement pour une autre période d'une même durée ;

**QUE** la Localité de Radisson s'engage à verser une contribution financière annuelle pour la durée de la présente entente comme suit :

- 2024-2025 : 225.00 \$
- 2025-2026 : 225.00 \$
- 2026-2027 : 225.00 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-337-3.2

Séance d'information et de formation opérationnelle - Plan de Sécurité civile

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a sollicité le ministère de la Sécurité publique (MSP) de soutenir les localités au nouveau de la production et du déploiement du Plan de Sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est offerte gratuitement par le MSP aux responsables de mission du GREIBJ et de ses localités le 5 avril 2024 à La Sarre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-080**

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier Nabil Boughanmi et le directeur de service de sécurité incendie Hugo Bondu à assister ladite « séance de travail », prévue le 5 avril 2024 à la Sarre ;

**QUE** la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cet événement sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-4**

**Transport**

---

024-334-4.1

Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2024

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de février 2024

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-081**

**D'APPROUVER**, pour le mois d'avril 2024, un budget de 29 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-334-4.2

Embauche d'un opérateur manœuvre aux services des travaux publics

---

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher opérateur manœuvre au service des travaux publics de la Localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues de sélection ont été tenues avec des candidats qui ont posé leurs candidatures audit poste ;

**ATTENDU QUE** le Comité RH a rencontré monsieur Christian Beaulieu et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celui-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-082**

**QUE** la Localité embauche monsieur Christian Beaulieu au poste d'opérateur manœuvre au service des travaux publics de la Localité à compter du 29 avril 2024 ;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Christian Beaulieu soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-33-100-151 - *Voirie municipale*;

**QUE** soit autorisée la signature de l'entente de travail de monsieur Christian Beaulieu tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-5**

**Hygiène du milieu**

---

2024-337-5.1

Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de mars 2024

---

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2023-332-5.2

Octroi d'un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Localité

---

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Localité de Radisson doit procéder à la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc local ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à deux entreprises, pour des travaux recherche de fuites, à savoir :

- Écoute aux bornes d'incendies et vannes ;
- Localisation précise des fuites à l'aide d'un corrélateur acoustique et d'un amplificateur acoustique avec microphone au sol ;
- Production d'un rapport.

**CONSIDÉRANT** l'offre de service numéro 24-021 datée du 20 mars 2024 présentée par « Aqua Data » pour l'écoute aux bornes d'incendie et à un échantillon d'entrées de service pour détecter les secteurs à possibilité de fuites sur le réseau d'aqueduc et localisation précise des fuites, au montant de 7 995 \$, plus les frais d'hébergement estimés à 2 nuits, les taxes applicables en sus ;



**CONSIDÉRANT** l'offre de services numéro OPT-24-0546-1 reçue le 28 mars 2024 de l'entreprise « Nordikeau » :

**Option 1**

(Intervention 1) ..... 3 325 \$

Écoute des bornes-fontaines  
+ frais de déplacement de Montréal à Radisson  
+ Hébergement

(Intervention 2 : en septembre)..... 3 325 \$

Écoute des bornes-fontaines  
+ frais de déplacement de Montréal à Radisson  
+ Hébergement

**Total (option 1)..... 6 650 \$**

+ frais de déplacement et hébergement  
(Pour chaque intervention)

**Option2..... 7 800 \$**

Écoute de 100 % des accès au réseau  
+ frais de déplacement et hébergement

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-083**

**D'OCTROYER** à la l'entreprise « Aqua Data » le contrat relatif à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc au coût maximal de 7 995 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à son offre de service numéro 24-021 datée du 20 mars 2024.

**QUE** la Localité s'engage à héberger le technicien de « Aqua Data » pour 2 nuits ;

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2023-332-5.3

Vérification de la précision des débitmètres - Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité a fait parvenir à trois entreprises une demande de soumission sur invitation pour vérification de la précision de ses débitmètres ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services numéro OPT-24-0546-1 reçue le 28 mars 2024 de l'entreprise « Nordikeau » :

<b>Options</b>	<b>Coût excluant les taxes;</b>
1) Arrivée par voie aérienne ..... + frais d'hébergement (2 nuits)	9 250 \$
2) Arrivée par voie aérienne .....	9 850 \$
3) Arrivée par la route ..... + frais de repas et d'hébergement (2 nuits)	11 050 \$
4) Arrivée par la route .....	11 650 \$

**CONSIDÉRANT** l'offre de services numéro 20240384 reçue le 28 mars 2024 de l'entreprise « Simo Mangement inc. » :

<b>Options</b>	<b>Coût excluant les taxes;</b>
1) Arrivée par voie aérienne .....	7 427, 47 \$
2) Arrivée par la route .....	6 121, 87 \$

**CONSIDÉRANT** l'offre de services numéro 201852 reçue le 28 mars 2024 de l'entreprise « AESL instrumentation Inc.» pour vérification de débitmètre de la Localité au montant 12 943 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-084**

**DE MANDATER** l'entreprise « SIMO Management Inc. » au montant forfaitaire maximum de 6 427,47 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification de la précision des débitmètres à la Localité de Radisson.

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-6**

**Santé et bien-être**

---

2024-334-6.1

Adoption de la politique familiale municipale (PFM)

---

**ATTENDU** le désir de la Localité de Radisson d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles ;

**ATTENDU** le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles afférent à la politique de la famille (PFM) de la Localité de Radisson ;

**ATTENDU** le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage et de suivi PFM de la Localité de Radisson et qui a été présenté au conseil local ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-085**

**D'ADOPTER** la Politique familiale municipale telle que présentée

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-334-6.2

Octroi de mandat service professionnel – Élaboration de la politique « MADA » et son plan d'action

---

**ATTENDU** la volonté de la Localité de Radisson d'élaborer une politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire ;

**ATTENDU QU'**en adoptant une politique municipale des aînés et son plan d'action, la Localité désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté, en adaptant les services et infrastructures à leurs besoins, ce qui permet ainsi aux aînés de prendre une part active à la société, avec le soutien de toute la population ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson s'est engagée à participer à une démarche MADA dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînées (MADA), Volet 1 » en vertu de la résolution numéro R2023-09-155 ;

**ATTENDU QUE** le *ministère responsable des aînés et ministre déléguée à la santé* a accordé une aide financière de 10 500 \$ à la Localité de Radisson en date du 28 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à deux firmes ;

**ATTENDU QUE** la Localité a reçu deux propositions de service pour l'élaboration de la politique des aînés « MADA » et de son plan d'action, à savoir :

<b>Fournisseurs.....</b>	<b>Prix (Avant taxes)</b>
• Tulipe Évènements .....	11 100 \$
• Wiris Communication.....	9 500 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_,  
**APPUYÉ** par \_\_\_\_\_

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-086**

**QUE** le conseil Local de de Radisson mandate la firme « Wiris communication », pour des services professionnels pour l'élaboration d'une politique « MADA » et de son plan d'action, au montant de 9 500 \$, taxes applicables en sus ;

**QUE** ce conseil autorise le financement de cette dépense par la subvention obtenue dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînées (MADA), Volet 1 » en date du 28 mars 2023 ;

**QUE** M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-7 Aménagement, urbanisme et développement**

---

2024-337-7.1 Dépôt du rapport d'inspection des lieux de travail – Médial Services-conseil-SST

---

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'inspection des lieux de travail réalisé par la firme « Médial Services-conseil-SST »

**2024-334-7.2 Logiciel de gestion des permis - Acquisition**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro R2024-01-206 créant un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adoptée lors de la présente séance municipale tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson doit acquérir un logiciel de gestion des permis ;

**CONSIDÉRANT** la proposition l'entreprise « PG Solutions » no. 1MBAI41-021089-OD2 en date de 22 mars 2024 pour l'achat du module de gestion des permis au montant de 17 155 \$ plus taxe, est répartie comme suit :

* <b>Prix des Licences – Unique</b> .....	<b>6350 \$</b>
• Gestion des permis .....	2835 \$
• Prix (un utilisateur) .....	4 649 \$
• Transfert du rôle d'évaluation.....	00\$
* <b>Prix des Services professionnels – Unique</b> .....	<b>7 885 \$</b>
• Intégration de la matrice graphique.....	1 939 \$
• Nouvelle installation serveur .....	696 \$
• Mise en route - Formation PG (3) .....	4 200 \$
• Autres .....	1 050 \$
* <b>Prix du Programme CESA (1 licence) Récurrent</b> .....	<b>1 786 \$</b>
<b>Total</b> .....	<b>17 155 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

## IL EST RÉSOLU

**R2024-04-087**

**QUE** soit acceptée la proposition de l'entreprise « PG Solutions » reçue le 22 mars 2024 pour l'achat du module de gestion des permis avec « AccèsCité Territoire » au montant maximum de 17155 \$, plus taxe ;

**D'AUTORISER** le directeur général ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière, à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-8**

**Loisirs et culture**

---

024-334-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'avril 2024

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois d'avril 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-088**

**D'APPROUVER**, pour le mois d'avril 2024, un budget de 3 800 \$, pour le service des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-334-8.2

Formation et entretien de vélos - Octroi de contrat

---

**ATTENDU** la résolution numéro R2024-04-075 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Loisir Sport Baie-James (LSBJ) dans le cadre du programme « Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'entretenir régulièrement les vélos et de former le personnel pour effectuer ces travaux ;

**ATTENDU QUE** LSBJ subventionne l'atelier d'entretien des vélos ainsi que la formation dans le cadre dudit programme ;

**ATTENDU** la proposition de service reçue de « Patricia Grégoire » pour la maintenance et l'animation d'atelier de formation sur l'entretien des vélos de la Localité au montant de 4 400 \$, taxes incluses

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_,  
**APPUYÉ** par \_\_\_\_\_

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-089**

**D'ACCEPTER** la proposition de service de « Patricia Grégoire » pour la formation et l'entretien des vélos de la Localité au montant de 4 400 \$, taxes incluses ;

**D'AUTORISER** le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tous documents pour donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-334-8.3

Formation de sauveteur aquatique - Octroi de contrat - « Service de sauveteurs QN Inc.»

---

**ATTENDU QUE** la Localité doit s'assurer de la surveillance de la piscine conformément au Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r. 11);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'engagement de surveillants-sauveteurs ;

**ATTENDU QUE** la Localité offre une formation pour devenir sauveteur aquatique, destinée aux personnes souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour assurer la sécurité des baigneurs dans la piscine de Radisson ;

**ATTENDU QUE** ces formations de sauveteur offertes gratuitement par la Localité à ses citoyens peuvent ouvrir la porte à des emplois à terme dans le domaine de la surveillance et de sauvetage aquatique ;

**ATTENDU** la soumission reçue de l'entreprise « Service de sauveteurs QN Inc.» pour la formation de surveillants-sauveteurs au montant de 6 770 \$, taxes applicables en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-090**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise « Service de sauveteurs QN Inc.» pour la formation de sauveteur au montant de 6 770 \$, taxes applicables en sus ;

**D'AUTORISER** le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document pour donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-9 Affaires diverses**

---

024-334-9.1 Appui – Voyage pour finissants de l'École Jacques-Rousseau

---

**ATTENDU QUE** l'École Jacques-Rousseau prévoit des voyages annuels pour les finissants ;

**ATTENDU QUE** l'École a fait parvenir à la Localité le 26 mars 2024 une demande de soutien financier pour le paiement des billets aller-retour vers Montréal pour trois personnes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Manon Provencher

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-04-091** **QUE** le conseil local accepte la demande de L'École Jacques-Rousseau en assumant les frais de trois billets aller-retour entre Radisson et Montréal

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-337-10 Période de questions**

---

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

**2024-337-11 Clôture de la séance**

---

**ATTENDU QUE** tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Manon Provencher,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**R2024-04-092** **ET RÉSOLU** de clore la séance à 19H31.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

---

Sébastien Lebrun  
Président  
Localité de Radisson

---

Nabil Boughanmi  
Directeur général et greffier  
Localité de Radisson

---

Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James